

Budget fédéral 2019 : Ottawa prêt à délier les cordons de sa bourse pour faciliter la signature du protocole en éducation

Ottawa, 19 mars 2019 — La Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) est ravie de la mesure contenue dans le budget fédéral dévoilé aujourd'hui pour accroître le soutien à l'éducation en langue minoritaire.

Le gouvernement fédéral annonce dans ce budget qu'il réserve des fonds supplémentaires pour accroître son soutien en faveur de l'éducation dans la langue de la minorité, alors qu'il collabore avec les provinces et les territoires pour mettre au point le prochain protocole.

Ottawa précise toutefois que «ce financement supplémentaire sera conditionnel à la conclusion d'un nouveau protocole, ou assujéti à de nouveaux accords bilatéraux, lesquels incluraient des engagements des provinces et des territoires concernant la reddition de comptes relativement à l'utilisation des investissements fédéraux et des consultations régulières avec les intervenants, notamment les conseils scolaires, au sujet de la conception de plans d'action connexes. »

Selon le président de la FNCSF, Mario Pelletier, cette mesure devrait inciter les provinces et territoires à s'entendre avec le gouvernement fédéral sur un nouveau protocole en éducation. Il explique : « L'ensemble des parties n'a pas réussi à s'entendre sur un nouveau protocole à temps pour la date-butoir du 31 mars 2019. Ottawa a choisi de repousser l'échéancier d'un an en raison du contexte difficile des négociations entourant le renouvellement du protocole en éducation. La proposition du gouvernement fédéral d'ajouter des sommes supplémentaires en éducation devrait permettre de répondre aux préoccupations des provinces et territoires qui s'inquiétaient de la quasi-absence de majoration des sommes pour le financement des coûts supplémentaires en éducation, langue première dans le Plan d'action pour les langues officielles. »

Le budget fédéral ne précise pas à combien se chiffre ce financement supplémentaire, mais la FNCSF espère qu'il sera suffisant pour rallier les provinces et territoires autour d'un nouveau protocole en éducation.

Monsieur Pelletier ajoute que les conditions assorties à l'octroi de ce financement supplémentaire sont en accord avec les principes d'imputabilité et de consultations que l'on retrouve dans l'entente stratégique en éducation que la ministre responsable de la francophonie, Mélanie Joly, a signée en juillet 2017 avec la FNCSF et deux de ses partenaires, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada et la Commission nationale des parents francophones.

Par ailleurs, la FNCSF voit également d'un bon œil la décision du gouvernement d'investir dans l'accès à l'internet haute vitesse universel. Le gouvernement fédéral prévoit que d'ici 2030, tous les foyers et toutes les petites entreprises au pays auront un accès à un service internet haute vitesse.

L'accès internet haute vitesse est capital pour l'ensemble des 700 écoles élémentaires et secondaires de notre réseau éducatif dont plusieurs sont situées dans des régions éloignées. Nos écoles vivent à l'ère numérique et doivent pouvoir compter sur un réseau internet fiable et rapide dans le cadre des apprentissages offerts aux élèves et des cours en ligne.

Toutefois, la FNCSF aurait souhaité que l'initiative pour la promotion des avantages de l'éducation canadienne puisse inclure les écoles de langue française en contexte minoritaire. Cette nouvelle mesure vise à promouvoir les établissements d'enseignement canadiens en tant que lieu de haut calibre afin d'attirer les étudiants étrangers.

« De plus en plus de conseils scolaires francophones accueillent des élèves de l'étranger qui choisissent de venir faire leurs études secondaires au Canada et qui, souvent, décident de rester au pays pour poursuivre leurs études postsecondaires en français. Les écoles de langue française doivent être mieux connues et ce faisant cela devrait permettre de contribuer à une immigration francophone de qualité et facile à intégrer » affirme Mario Pelletier.

La Fédération nationale des conseils scolaires francophones représente les 28 conseils scolaires francophones au Canada en contexte minoritaire. Ces conseils scolaires offrent des services éducatifs en français à 165 000 élèves rassemblés dans plus de 700 établissements scolaires.

Renseignements :

Karine Charlebois, gestionnaire des communications FNCSF/RNDGE
Tél. 613-744-3443 | Cell. 613-298-3223 | Courriel : communications@fnssf.ca